



## Copropriété charges contestées.

Par **Bgaucant**, le **21/03/2020** à **17:46**

Bonjour, j'ai acheté une villa dans une copropriété le 25.01.2019.

J'ai envoyé au syndic le relevé de mon compteur d'eau, par lettre recommandée avec AR le 03.02.2019, il était à 270 M3.

Le syndic veut me facturer, sur base d'un document de relève de la firme 3S, modifié de manière manuscrite, à partir d'un index de 220, soit selon mes renseignements un index qui date de 2016 !

De 2016 à 2019, il y a eu un locataire, qui visiblement n'a jamais payé son eau, et le syndic est resté passif !

J'ai signifié par lettre recommandée, mon refus de payer la consommation d'eau de l'index 220 à 269.

Le syndic me menace de poursuite, alors que selon moi, ce sont eux qui sont resté passif fasse au non paiement du propriétaire, et à ma transmission de l'index !

Il pouvait, devait le contester éventuellement, ce qu'ils n'ont pas fait, je l'ai envoyé dès le 03.02.2019 !

L'état daté fourni lors de l'achat ne mentionnait aucune dette.

Merci de me faire parvenir votre avis sur le sujet, meilleures salutations.

Guy Baucant